



## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal  
du jeudi 26 février 2026 à 19H30

**En exercice : 13**

**Présents : 8**

**Excusés : 3**

**Absents : 2**

**Date de la convocation :**  
17/02/2026

**Président de séance :**  
ALIX ADAMO

**Secrétaire de séance :**  
JEAN-MARC DUMONTET

**N° interne de l'acte :**  
01\_2026\_01D

jeudi 26 février 2026, le Conseil Municipal de Commune de Les Chères s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie - Salle du Conseil 2ème étage.

**Membres présents :**

ALIX ADAMO, CHANTAL HIMBERT-VENIN, JEAN-MARC DUMONTET, TANIA DE OLIVEIRA, DANIEL MARGAND, DIMITRI JULLIARD, ERIC CEVRERO, BORIS VUILLERMOZ

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

PASCAL BENOIT (donne pouvoir à : CHANTAL HIMBERT-VENIN), HENRI CHASSET (donne pouvoir à : JEAN-MARC DUMONTET), CEDRIC LAGGIA (donne pouvoir à : ALIX ADAMO)

**Membres Absents :**

MARTINE LARDANCHET, DIDIER GOYARD

### **Convention d'occupation précaire d'un pré communal.**

Madame le Maire explique que la Commune est propriétaire de terrains situés entre la Rue du Puits Perron et le Chemin de la Croix Marval. Ces prés sont classés en zone Naturelle au PLU.

Depuis plusieurs années, ces prés faisaient l'objet de conventions de fenaison par lesquelles, la commune concédait le soin de faire les foin sur ces parcelles, moyennant une indemnisation de 50 € la tonne de foin récoltée.

Cette année une demande d'occupation précaire a été adressée par une éleveuse de chevaux, qui souhaite utiliser le pré pour un usage de pâturage pour ses chevaux. Il s'agit de l'EARL Horse Escape and Cow située à Morancé.

Ce changement de nature d'exploitation de ces terres permettrait à celles-ci de se régénérer afin de préserver les sols et la biodiversité.

Madame le Maire propose d'opter pour ce mode d'exploitation pour les deux prochaines années, moyennant une indemnisation de 550 € par an (110 € l'ha). La formalisation de cet accord se fera par la signature d'une convention d'occupation précaire, dont le projet est joint à la présente.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et avoir pris connaissance du projet de convention d'occupation précaire, le Conseil Municipal délibère et

### DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'occupation des terrains sis Rue du Puits Perron / Chemin de la Croix Marval, par l'EARL Horse Escape and Cow, durant 2 années et moyennant une indemnisation de 550 € par an.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec l'EARL Horse Escape and Cow.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

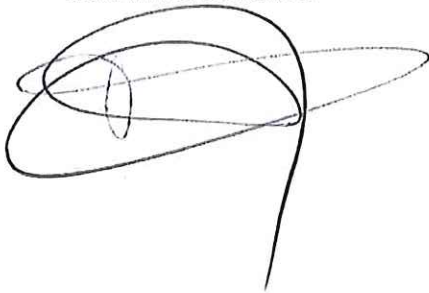
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Le Secrétaire de séance,  
JEAN-MARC DUMONTET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.

Alix ADAMO,  
Maire de Les Chères





## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal  
du jeudi 26 février 2026 à 19H30

**En exercice :** 13

**Présents :** 8

**Excusés :** 3

**Absents :** 2

**Date de la convocation :**  
17/02/2026

**Président de séance :**  
ALIX ADAMO

**Secrétaire de séance :**  
JEAN-MARC DUMONTET

**N° interne de l'acte :**  
01\_2026\_02D

jeudi 26 février 2026, le Conseil Municipal de Commune de Les Chères s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie - Salle du Conseil 2ème étage.

**Membres présents :**

ALIX ADAMO, CHANTAL HIMBERT-VENIN, JEAN-MARC DUMONTET, TANIA DE OLIVEIRA, DANIEL MARGAND, DIMITRI JULLIARD, ERIC CEVRERO, BORIS VUILLERMOZ

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

PASCAL BENOIT (donne pouvoir à : CHANTAL HIMBERT-VENIN), HENRI CHASSET (donne pouvoir à : JEAN-MARC DUMONTET), CEDRIC LAGGIA (donne pouvoir à : ALIX ADAMO)

**Membres Absents :**

MARTINE LARDANCHET, DIDIER GOYARD

---

### **Convention de délégation ponctuelle de la maîtrise d'ouvrage pour des aménagements de sécurité Chemin de la Croix Marval.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité du Chemin de la Croix Marval.

En effet, par délibération en date du 3 juin 2024, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition d'une parcelle de terrain à détacher de la parcelle B 1561, pour permettre les aménagements le long du Chemin de la Croix Marval.

Il s'agit de la création d'une voie de transports modes doux, qui longera la voie réservée à la circulation des véhicules à moteur, mais en sera séparée pour la sécurité des usagers.

La réalisation de ce projet d'aménagement va être conduit par les services de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) et financé via l'enveloppe budgétaire "voirie", de la Commune de Les Chères sur le budget de la CCBPD.

Afin de permettre cette conduite de projet, il est nécessaire de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage pour cette opération, via la signature d'une convention de mandat, jointe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et avoir pris connaissance du projet de convention de mandat, le Conseil Municipal délibère et

### DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention de mandat pour déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement de sécurité du Chemin de Croix Marval, à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention de mandat.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 6 voix ALIX ADAMO, JEAN-MARC DUMONTET, TANIA DE OLIVEIRA, HENRI CHASSET, CEDRIC LAGGIA, ERIC CEVRERO

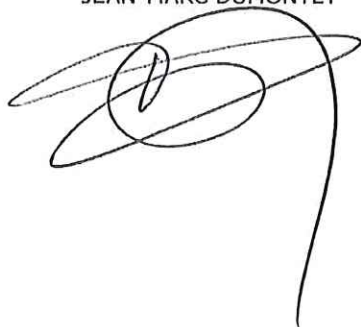
Contre : 0 voix

Abstentions : 5 voix CHANTAL HIMBERT-VENIN, PASCAL BENOIT, DANIEL MARGAND, DIMITRI JULLIARD, BORIS VUILLERMOZ

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Le Secrétaire de séance,  
JEAN-MARC DUMONTET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.

Alix ADAMO,  
Maire de Les Chères





## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal  
du jeudi 26 février 2026 à 19H30

**En exercice :** 13  
**Présents :** 8  
**Excusés :** 3  
**Absents :** 2

**Date de la convocation :**  
17/02/2026

**Président de séance :**  
ALIX ADAMO

**Secrétaire de séance :**  
JEAN-MARC DUMONTET

**N° interne de l'acte :**  
01\_2026\_03D

jeudi 26 février 2026, le Conseil Municipal de Commune de Les Chères s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie - Salle du Conseil 2ème étage.

**Membres présents :**

ALIX ADAMO, CHANTAL HIMBERT-VENIN, JEAN-MARC DUMONTET, TANIA DE OLIVEIRA, DANIEL MARGAND, DIMITRI JULLIARD, ERIC CEVRERO, BORIS VUILLERMOZ

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

PASCAL BENOIT (donne pouvoir à : CHANTAL HIMBERT-VENIN), HENRI CHASSET (donne pouvoir à : JEAN-MARC DUMONTET), CEDRIC LAGGIA (donne pouvoir à : ALIX ADAMO)

**Membres Absents :**

MARTINE LARDANCHET, DIDIER GOYARD

### **Modification des horaires d'ouverture du cimetière.**

Madame le Maire rappelle le règlement municipal du cimetière, modifié par délibération n° 2017.63 en date 12 octobre 2017.

Le règlement du cimetière comprend notamment dans son Titre I "CIMETIERES" - Chapitre I "Dispositions générales" - Article 2: "Accès au cimetière", des dispositions relatives aux horaires d'ouverture du cimetière à la suite de l'installation d'un portillon.

Initialement les horaires d'ouverture étaient définis comme suit:

" Le cimetière sera ouvert, en période d'été, du 1er mai au 30 septembre, de 8h à 20h et en période d'hiver, du 1er octobre au 30 avril, de 9h à 18h."

Le système de gestion du verrouillage automatique du portillon, installé en 2017, étant défaillant, il ne permettait plus de fermer le cimetière. La fermeture du cimetière constitue pourtant une obligation au regard du Code Général des Collectivités territoriales.

Un nouveau système de fermeture programmable a été installé pour permettre de nouveau la fermeture quotidienne du cimetière.

Afin d'éviter une modification de la programmation deux fois par an, il est proposé d'adopter le

même horaire d'ouverture pour toute l'année, soit une ouverture du cimetière de 7h30 à 20h00.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal délibère et

### DÉCIDE

- **D'ADOPTER** les horaires d'ouverture du cimetière de 7h30 à 20h00 toute l'année.

- **MODIFIER** l'article 2 du titre I du règlement du cimetière, en remplaçant la phrase:

" Le cimetière sera ouvert, en période d'été, du 1er mai au 30 septembre, de 8h à 20h et en période d'hiver, du 1er octobre au 30 avril, de 9h à 18h." par la phrase suivante:

"Le cimetière sera ouvert de 7h30 à 20h00, chaque jour de l'année.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

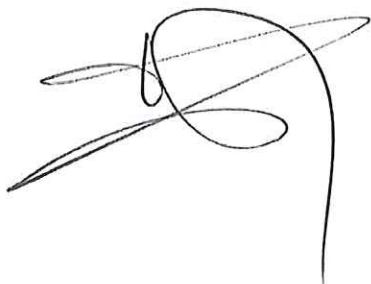
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Le Secrétaire de séance,  
JEAN-MARC DUMONTET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.

Alix ADAMO,  
Maire de Les Chères





## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal  
du jeudi 26 février 2026 à 19:30

**En exercice :** 13  
**Présents :** 8  
**Excusés :** 3  
**Absents :** 2

**Date de la convocation :**  
17/02/2026

**Président de séance :**  
ALIX ADAMO

**Secrétaire de séance :**  
JEAN-MARC DUMONTET

**N° interne de l'acte :**  
01\_2026\_04D

jeudi 26 février 2026, le Conseil Municipal de Commune de Les Chères s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie - Salle du Conseil 2ème étage.

**Membres présents :**

ALIX ADAMO, CHANTAL HIMBERT-VENIN, JEAN-MARC DUMONTET, TANIA DE OLIVEIRA, DANIEL MARGAND, DIMITRI JULLIARD, ERIC CEVRERO, BORIS VUILLERMOZ

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

PASCAL BENOIT (donne pouvoir à : CHANTAL HIMBERT-VENIN), HENRI CHASSET (donne pouvoir à : JEAN-MARC DUMONTET), CEDRIC LAGGIA (donne pouvoir à : ALIX ADAMO)

**Membres Absents :**

MARTINE LARDANCHET, DIDIER GOYARD

---

### Mise à disposition gracieuse de l'Espace Chérois pour l'association Théoma Seconde vie.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 27 janvier 2025, le Conseil Municipal a modifié les tarifs applicables aux locations des salles communales.

Cette délibération limite à 2 fois par an la possibilité pour une association d'utiliser l'Espace Chérois, que ce soit gratuitement ou non.

L'association Théoma seconde vie a fait une demande de mise à disposition gracieuse de l'Espace Chérois, pour une 3ème fois cette année. Ceci afin d'organiser un concert solidaire en septembre 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal délibère et

**DÉCIDE**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 02/03/2026

ID : 069-216900555-20260226-01\_2026\_04D-DE



- **D'AUTORISER** une 3ème utilisation de l'Espace Chérois par l'association Théoma Seconde Vie, à titre gracieux, pour l'organisation d'un concert caritatif.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Le Secrétaire de séance,  
JEAN-MARC DUMONTET

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long trailing line.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.

Alix ADAMO,  
Maire de Les Chères

